

## **Question écrite sur les modalités techniques du processus de vote électronique**

Madame Hélène Conway-Mouret interroge Monsieur le Ministre des Affaires étrangères sur les améliorations possibles du processus de vote par internet.

Elle rappelle que les Français établis hors de France ont pu élire cette année des députés pour la première fois. La possibilité de voter par internet était proposée parmi les quatre modes de scrutins offerts aux électeurs. Cette modalité constitue une avancée très positive pour inciter les citoyens à prendre part au vote. En cela, il est un outil d'avenir. Le scrutin ayant été marqué par des dysfonctionnements, il demeure cependant un outil perfectible.

L'opération, confiée à un prestataire de service extérieur au Ministère, s'est heurtée à des difficultés techniques. Le dispositif reposait sur une application Java, nécessaire pour effectuer la signature électronique et chiffrer le vote. Or, le système de vote s'est révélé incompatible avec la version mise à jour de Java. Madame Conway-Mouret salue la réactivité des services du MAE qui ont œuvré pour rendre possible le vote aux citoyens confrontés à ce problème, notamment en publiant des modes d'emploi détaillés de désinstallation de Java. Il semble cependant étonnant que le prestataire de service retenu n'ait pas pris la précaution de vérifier les actualisations prévues de l'application JAVA, eu égard à ses conséquences possibles.

Plusieurs internautes ayant regretté que le dispositif ne fonctionne que sous Windows ou Mac OS, Madame Conway-Mouret demande s'il pourrait être envisagé qu'il puisse fonctionner aussi sous GNU/Linux à l'avenir. Elle demande également à Monsieur le Ministre de bien vouloir lui préciser comment s'est effectué le contrôle effectif de l'opération, confié à l'expertise indépendante d'un informaticien spécialisé.